



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUIN 2017

PRESIDENT DE SEANCE : M. BOUCHEZ Michel, Maire

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel, Maire - Mme HOCHART Donata - Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée – Mr HERMAND Jean -Mme CHAUAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick, Adjoints – Mr JANCZAK Stanislas - Mme SYS Martine - Mr PEZE Bruno – Mr DEGAND Daniel - Mr PORZYCKI Philippe - Mme BIELKIN Laurence – Mme WARNEZ Murielle –Mme TAVERNESE Audrey – Mr CIURYS Christophe - Mr HERMEL Jean-Loup -Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mr DOPCHIE Maurice – Mme MOLENDIA Edith
Conseillers Municipaux

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration : Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme BUYCK Isabelle - Mme BOUZROU Donia Conseillères Municipales

ABSENT EXCUSE : Mr FOURNIER Guillaume, Conseiller Municipal

ABSENTS : Mme VANEECKE Marie-Agnès - Mme LAURENT Marylise –Mr VANTOURNOUDT David - Conseillers Municipaux

SECRETAIRE : Mme WARNEZ Murielle, Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 13/2017 du 10 avril 2017 portant sur le remboursement d'un sinistre
- Décision n° 14/2017 du 22 mai 2017 portant sur le remboursement d'un sinistre
- Décision n° 15/2017 du 29 mai 2017 portant sur l'acte d'occupation temporaire de l'immeuble sis 156 rue du Général Leclerc.



2/ COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNEE 2016

3/ COMPTE DE GESTION DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2016

4/ COMPTE DE GESTION « BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2016

Les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité (25 voix Pour dont 4 procurations) les comptes de gestion de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget «Energies Renouvelables », dressés pour l'exercice 2016, par Monsieur le Trésorier Municipal.

Sous la Présidence de Madame HOCHART Donata, Adjointe au Maire, et hors la présence de Monsieur BOUCHEZ Michel, Maire, ont été présentés à délibération du Conseil Municipal, les comptes administratifs Exercice 2016 de la Commune, de la Zone Industrielle et du Budget « Energies Renouvelables »

5/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2016 et affectation des résultats

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	8 184 569.64 €
Dépenses :	4 511 457.41 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	3 673 112.23 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	8 705 738.55€
Dépenses :	1 754 310.39 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	6 951 428.16 €

Compte tenu d'un reste à réaliser en investissement de **8 321 760.93 €** et d'un virement de la section de fonctionnement de **1 370 332.77 €**, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **2 302 779.46 €**.

Le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2016 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2017 est adopté à l'unanimité : 24 voix Pour dont 4 procurations.

Le Conseil Municipal félicite Monsieur le Maire pour sa bonne gestion du budget communal.



6/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2016 et affectation des résultats

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	99 251.68 €
Dépenses :	1 009.14 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	98 242.54 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	17 977.98 €
Dépenses :	1 828.00 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	16 149.98 €

Le Compte Administratif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2016 est adopté à l'unanimité : 24 voix Pour dont 3 procurations.

Le reste à réaliser en section d'investissement est de 15 723.56 €

7/ COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2016 et affectation des résultats

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	38 320.94 €
Dépenses :	106.84 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	38 214.10 €

Le Compte administratif pour le Budget « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2016 est adopté à l'unanimité : 24 voix Pour dont 3 procurations.

8/ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - ANNEE 2016

Il a été rappelé à l'assemblée que la Municipalité a perçu en 2016 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, la somme de 1 103 848€, et conformément à la Loi n° 91-42 du 13 mai 1991 , a été présenté le rapport d'utilisation de cette somme, à savoir que la dotation a permis de financer :



- les sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune,
- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,
- les centres de loisirs des mois d'avril, juillet et août 2016 à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,
- l'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire,
- le déploiement de l'ESPACE NUMERIQUE LOUVRE-LENS implanté à l'Ecole Primaire Jules Ferry, relais local du Centre de Ressources du Musée du Louvre-Lens (maintenance des locaux Concept Cyber-Base, mobilier, matériel informatique, rémunération de l'animateur de la Cyber-Base)
- ainsi que les frais de mise à disposition d'un éducateur sportif, dans le cadre de la convention conclue entre la Commune et l'association Profession Sport 62.

Les membres du Conseil Municipal ont émis à l'unanimité (25 voix Pour dont 3 procurations) un avis favorable au rapport présenté.

9/ BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2016

Conformément à l'article II de la loi du 8 février 1995 et l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été présenté au Conseil Municipal, le bilan des opérations immobilières successives réalisées en 2016, à savoir les acquisitions suivantes :

- Acquisition ensemble immobilier cadastré AI 128-137, sis 76 rue Jean Jaurès
- Acquisition ensemble de garages cadastré AB 370, sis rue Louis Pasteur
- Acquisition immeuble cadastré AC 3-101-102 et 556, sis 2bis et 2ter rue Jeannette Prin (Poste)

Il a aussi été rappelé l'acquisition de la parcelle AH 578, soit le bien de reprise lot n° 19 rue de la Sucrerie, parcelle qui a ensuite été cédée à Monsieur Thibault Lerche, FI-SANTE, pour l'installation d'un cabinet médical.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté à l'unanimité le bilan présenté (25 voix dont 3 procurations)

10/ RECAPITULATIF DES FORMATIONS SUIVIES PAR LES ELUS EN 2016

Le 22 septembre 2014, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminé les crédits ouverts à ce titre.

Chaque année, un tableau doit être annexé au Compte Administratif récapitulant les actions de formation des élus financées par la Collectivité.



En 2016, aucune formation n'a été suivie par les élus.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté à l'unanimité le récapitulatif présenté (25 voix Pour dont 3 procurations).

11/ CONVENTION AVEC L' ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D' INSERTION 3ID POUR L' ANNEE 2017

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention relative au dispositif « Brigades Vertes », à intervenir avec l'Association Intercommunale d'Insertion 3ID dans la limite de 272 heures, pour l'année 2017.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (25 voix Pour dont 3 procurations).

12/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017

L'Harmonie Municipale a participé au rassemblement d'orchestres de jeunes musiciens d'harmonies, organisé les 8 et 9 avril 2017 à Evin-Malmaison, par l'Ecole de Musique d'EVIN.

Compte tenu des frais occasionnés par la participation à cette manifestation, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (25 voix Pour dont 3 procurations) d'attribuer à « l'Harmonie Municipale » une subvention exceptionnelle pour l'année 2017, d'un montant de 350 euros.

13/ CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

Le 8 juin 2016, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler la délégation relative à la gestion du funérarium sous forme d'affermage pour une durée de cinq ans. Le 19 décembre 2016, il avait été constaté qu'aucune offre n'avait été déposée et qu'il y avait lieu de lancer une nouvelle publicité pour relancer la procédure.

Suite à la publication, la Commission de Délégation de Service Public a constaté lors de sa réunion du 1^{er} mars dernier, qu'une seule offre a été enregistrée : celle des Pompes Funèbres DRIEUX à Montigny-en-Gohelle.

Les documents ont été transmis aux membres du Conseil Municipal le 20 avril 2017.

Suite au rapport de la Commission, les membres du Conseil Municipal ont décidé de retenir les Pompes Funèbres de Montigny-en-Gohelle, représentée par Madame DRIEUX Christiane, et d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation et d'exploitation de la chambre funéraire.

La gestion de la chambre funéraire est déléguée pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité (25 voix Pour dont 3 procurations).



14/ AVENANTS N° 3 ET N °4 AU CONTRAT D'ASSURANCES SMACL – POLICE 004 – DOMMAGES CAUSES A AUTRUI

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (25 voix Pour dont 3 procurations) la signature des avenants suivants. :

- l'avenant n° 3 au contrat d'assurances SMACL Police n°004 « Dommages causés à autrui », qui a pour objet l'annulation de l'avenant n° 2, autorisé par délibération du 13 avril 2017, s'élevant à la somme de 72.34 € TTC,
- l'avenant n° 4 au contrat ci-dessus, qui a pour objet la régularisation de la cotisation due au titre de l'année 2016.

Le coût engendré par ces avenants s'élève à 53.08 € TTC.

15/ CESSION DES PARCELLES CADASTREES AB 204 ET AB 205 SISES RUE EMILE ZOLA

Par délibération du 12 octobre 2016, le Conseil Municipal avait autorisé la vente des parcelles cadastrées AB 204 et AB 205, sises rue Emile Zola, à Monsieur et Madame CAPEL. Les intéressés ont fait part de leur renonciation à l'acquisition.

Monsieur ZAWADZKI souhaite acquérir lesdites parcelles de terrain, dont la superficie totale est de 1158 m².

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (25 voix Pour dont 3 procurations) la cession de ces deux parcelles, selon l'estimatif du Service du Domaine, s'élevant à 58 000 €.

16/ CONVENTION DE TOLERANCE TEMPORAIRE DE PASSAGE CONCERNANT LA PARCELLE CADASTREE AB 522 – SISE 9 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

POINT RETIRE

17/ CONVENTION D'INCORPORATION DES NOUVEAUX RESEAUX DANS LES SERVICES PUBLICS D'EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA CALL :

Voirie principale Opération Aménagement Vert Tilleul Equipements desservant l'EHPAD

Par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal a pris acte du procès-verbal de remise partielle d'ouvrages, notamment la voirie principale de l'opération d'aménagement du Vert Tilleul, et les équipements desservant l'EHPAD.

Suite à délibération de la CALL en date du 1^{er} mars 2016, il convenait de solliciter l'avis des membres du Conseil Municipal sur l'incorporation des nouveaux réseaux de la voirie ci-dessus et des équipements desservant l'EHPAD, dans les services publics d'eau et d'assainissement de la CALL.



Les membres du Conseil Municipal ont délibéré sur les modalités de l'incorporation des nouveaux réseaux et ont autorisé à l'unanimité (25 voix Pour dont 3 procurations) la signature de la convention.

18/ ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE LECTEURS DE PUCES ELECTRONIQUES POUR ANIMAUX

Obligation est faite aux Collectivités Territoriales de rechercher le nom des propriétaires des animaux domestiques retrouvés morts sur la voie publique. Dans le cadre de la mutualisation des services et la mise en commun des moyens, il a été proposé d'adhérer au groupement de commandes, portant sur la fourniture de lecteurs de puces électroniques pour animaux.

Ce groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, regroupant 9 communes dont Fouquières-Lez-Lens, sera chargé de procéder à l'organisation de sélection des opérateurs économiques, de la signature et de la notification du marché public.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (25 voix Pour 3 procurations) d'adhérer au groupement de commandes et ont autorisé la signature de la convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement dudit groupement.

19/ CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SMT ET LA COMMUNE , POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX, DANS LE CADRE DU BHNS

Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle réalise actuellement des travaux d'aménagement sur l'ex RN 43, pour le tracé du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

A cette occasion, il a été étudié la possibilité de coordonner les travaux d'aménagement avec l'enfouissement des réseaux, rue Roger Salengro, hormis l'éclairage public, celui-ci étant déjà enfoui.

Le marché de travaux est estimé à 249 560.24 € HT, auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre s'élevant à 13 725.81 € HT.

Orange prendrait en charge une partie des frais d'enfouissement de ses réseaux, la Fédération Départementale d' Energie du Pas-de-Calais subventionnerait à hauteur de 41.61 % les travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

Seront facturés à la Commune les travaux réalisés sur la partie de la Rue Roger Salengro la concernant, déduction faite des participations financières accordées.

Afin d'optimiser les moyens autant techniques que financiers, il a été proposé de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux ci-dessus au Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, dans le cadre d'une convention de désignation d'un Maître d'Ouvrage Unique.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (25 voix Pour dont 3 procurations) la signature de la convention ci-dessus.



20/ PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS (Agents de sécurité des écoles)

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (25 voix Pour dont 3 procurations) d'autoriser le renouvellement pour une année des contrats de 4 agents non titulaires, à temps non complet, employés à la sécurité des écoles.

21/ PERSONNEL COMMUNAL : REMUNERATION DES ANIMATEURS RECRUTES POUR LES CENTRES DE LOISIRS

Chaque année, la commune procède au recrutement d'animateurs afin d'assurer l'encadrement des centres de loisirs municipaux.

Il a été porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal les différents décrets parus en 2016, modifiant les dispositions générales, l'organisation des carrières et les échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé la rémunération des animateurs stagiaires, animateurs titulaires du BAFA, directeurs adjoints et directeurs, recrutés pour les centres de loisirs, conformément aux textes ci-dessus.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (25 voix Pour dont 3 procurations)